

# Référentiel des indicateurs des programmes FEDER et FSE+ de la Martinique 2021-2027

## Priorités FSE+



## Principes généraux

### ➔ Présentation du référentiel et mode d'emploi

Ce document constitue la version « SFC » du référentiel des indicateurs du PO FEDER-FSE+ de la Martinique pour la période 2021-2027. Il fournit une vision d'ensemble du système d'indicateurs du programme, une présentation claire et détaillée de chaque indicateur ainsi que des valeurs associées.

Les fiches sont classées par objectif stratégique puis par objectif spécifique. Chaque section est composée d'un sommaire et d'un glossaire. Les fiches indicateurs sont de couleur différente selon la nature de l'indicateur :

- **Jaune pour les indicateurs de réalisation (commun ou spécifique)**
- **Bleu pour les indicateurs de résultat (commun ou spécifique)**

### ➔ Définitions

**Indicateurs communs** : indicateurs établis par la Commission européenne dans l'annexe I du règlement (UE) n°2021/1058 pour le FEDER et dans l'annexe I du règlement (UE) n°2021/1057 pour le FSE+.

**Indicateurs spécifiques** : à défaut de sélection d'un indicateur commun pertinent, l'Autorité de gestion peut choisir de recourir à des indicateurs spécifiques au programme, sous réserve d'une justification suffisante.

**Indicateurs de réalisation** : indicateur permettant de mesurer les éléments livrables spécifiques liés à l'intervention.

**Indicateurs de résultat** : indicateur permettant de mesurer les effets des interventions soutenues, en particulier en ce qui concerne les destinataires directs, la population visée ou les utilisateurs d'infrastructures

**Indicateur commun de résultat immédiat (FSE+)** : un indicateur commun de résultat qui capte les effets dans les quatre semaines qui suivent le jour où le participant a quitté l'opération

**Indicateur commun de résultat à plus long terme (FSE+)** : un indicateur commun de résultat qui capte les effets six mois après que le participant a quitté l'opération.

**Valeur intermédiaire** : valeur cible intermédiaire à atteindre au **31/12/2024** en rapport avec un indicateur de réalisation inclus dans le cadre d'un objectif spécifique.

**Valeur cible** : valeur convenue d'avance à atteindre au **31/12/2029** en rapport avec un indicateur (réalisation ou résultat) inclus dans le cadre d'un objectif spécifique.

**Valeur de référence** :

- les indicateurs de réalisation, les valeurs de référence sont fixées à zéro ;
- les valeurs intermédiaires fixées pour 2024 et les valeurs cibles fixées pour 2029 sont cumulatives.

*Article 8 du règlement (UE) n°2021/1058 pour le FEDER et article 17 du règlement (UE) n°2021/1057 pour le FSE+.*

**Cadre de performance** : au moins **un indicateur de réalisation et un indicateur de résultat par objectif spécifique** doivent être sélectionnés pour évaluer la performance du programme, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours (évaluation à présenter au plus tard à la Commission européenne le 31/03/2025).

➔ Suivi des indicateurs et transmission des données à la Commission européenne

**Première transmission** : 31/01/2022.

**Dernière transmission** : 31/01/2030.

**Indicateurs de réalisation** : transmission deux fois par an en janvier et juillet à partir de 2022.

**Indicateurs de résultat** : transmission deux fois par an en janvier et juillet à partir de 2022.

**Conditions de révision des indicateurs** : lors de l'évaluation à mi-parcours devant être présentée au plus tard à la Commission européenne le 31/03/2025.

➔ Méthodes de collecte : les bonnes pratiques !

1

Méthodes de collecte : à l'instruction

Collecte des données participants dès le début du projet. Un tableau de collecte de type Excel ou équivalent pourra ainsi être fourni au porteur dès le dépôt du dossier en l'informant des enjeux et obligations pour s'assurer de la collecte de la donnée.

Tous les champs doivent être renseignés et vérifiés lorsque le soutien est accordé. Dans le cas où le porteur du projet n'est pas l'établissement réalisant l'action de collecte, le porteur s'assure de la qualité des données transmises par son prestataire

2

Méthodes de collecte : à la demande de paiement



Les données de sortie des participants sont vérifiées par le gestionnaire lors de la remise du bilan final et de la demande de solde par le porteur.

3

Méthodes de collecte à 6 mois

L'autorité de gestion réalise une enquête auprès des bénéficiaires, pour collecter les données 6 mois après la fin des actions.

# Objectifs stratégiques et spécifiques au programme de la Martinique FSE+

## Objectif stratégique 4 – Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

### Priorité 7

- ✓ *Objectif spécifique 4.1* – Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;
- ✓ *Objectif spécifique 4.5* – Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;
- ✓ *Objectif spécifique 4.6* – Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées;
- ✓ *Objectif spécifique 4.7* – Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle (FSE+)

### Priorité 8

- ✓ *Objectif spécifique 4.8* – favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés;
- ✓ *Objectif spécifique 4.11* – Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée;
- ✓ *Objectif spécifique 4.12* – Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants;
- ✓ *Objectif spécifique 4.13* – Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale;

# GLOSSAIRE

**Chômeur** : toute personne se déclarant sans emploi au moment de son entrée dans l'intervention soutenue par le FSE, immédiatement disponible pour travailler et en recherche active d'emploi, qu'elle soit ou non inscrite auprès du service public de l'emploi. Les participants qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs (*DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy - ESF, définition inchangée dans le projet de règlement 2018/0206*).

**CITE 0** : les participants qui ne sont jamais allés à l'école obligatoire ou qui sont sortis du système éducatif avant l'entrée au primaire (CITE 0).

**CITE 1 et CITE 2** : diplôme du cycle primaire ou du 1er cycle du secondaire (collège, jusqu'à la fin de 3ème, ex : brevet des collèges), selon la Classification internationale type de l'éducation (*Unesco ; Isced 1 et 2 dans la version anglaise ; DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy - ESF*).

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être pris en considération au même niveau dans la nomenclature CITE, même en l'absence de reconnaissance dans le pays d'accueil (exemple n°23 de la guidance CE).

**CITE 3 et CITE 4** : diplôme du 2ème cycle du secondaire (Lycée, ex : Bac, Bac pro, Bac techno, CAP, BEP), diplôme du 2ème cycle post secondaire ne relevant pas du supérieur (formation courte entre 6 mois et 2 ans, ex : capacité en droit, DAEU), selon la Classification internationale type de l'éducation (*Unesco ; Isced 3 et 4 dans la version anglaise ; DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy - ESF*).

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être pris en considération au même niveau dans la nomenclature CITE, même en l'absence de reconnaissance dans le pays d'accueil (exemple n°23 de la guidance CE).

**Emploi** : l'expression « emploi » comprend toutes les formes d'emploi (durable ou précaire), y compris les travailleurs indépendants (ex : créateurs d'entreprise, professions libérales, exploitants agricoles, patrons pêcheurs, artisans). L'emploi doit comporter une rémunération (salaire, profit...).

Les participants en emploi de courte durée qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs (*DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy - ESF*).

Les participants qui aident un membre de la famille comme travailleur indépendant, doivent être considérés en emploi (aide familial). Les participants en congé maternité, congé paternité, arrêt maladie, congés... occupant un emploi doivent être considérés en emploi.

- La distinction entre **chômeur, inactif** et **participant**, se fonde sur les critères de recherche active d'emploi et de disponibilité dans les quinze jours (deux conditions nécessaires au statut de chômeur au sens de la Commission européenne).
- Une personne sortant d'une phase d'inactivité (études, période dédiée à l'activité familiale, projet personnel, éloignement du marché du travail), qui cherche activement du travail et est disponible dans les quinze jours, doit être considérée comme chômeuse même si elle n'est pas inscrite au service public de l'emploi.
- Les personnes sorties de formation sans emploi (exemple : jeunes diplômés), mais en recherche active d'emploi, sont considérés comme chômeurs.
- Les étudiants en stage sont considérés comme inactifs jusqu'au terme de leur stage, même s'ils perçoivent une gratification (qui n'est pas équivalent à une rémunération).

# Une Martinique Performante

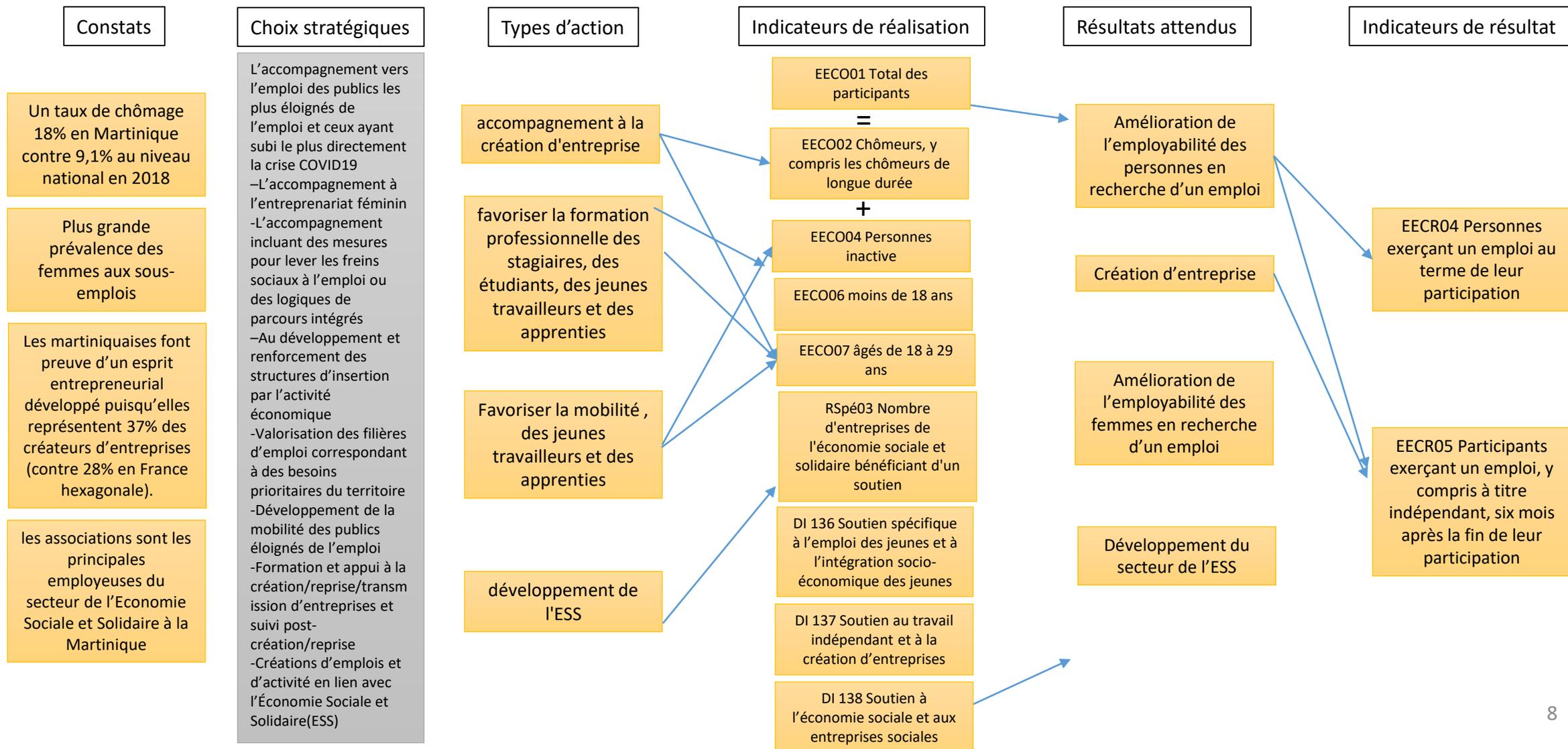
Priorité 7

FSE+



ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

# ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;



ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

## • Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                                                                                | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Unité        | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| EECO02 | Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée                                   | Participants se déclarant sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+, qu'ils soient ou non-inscrits auprès du service public de l'emploi<br>Source : DG EMP - Boîte à outils sur les indicateurs communs dans le cadre du FSE + | Participants | 117         | 1282        |
| EECO04 | Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants                           | Participants ne faisant pas partie du marché du travail au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+, ni en emploi, ni chômeur<br>Source : DG EMP - Boîte à outils sur les indicateurs communs dans le cadre du FSE +                                                                                                      | Participants | 300         | 1200        |
| EECO06 | Nom d'enfants âgés de moins de 18 ans                                              | Personnes âgées de moins de 18 ans au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+.<br>Source : nouvel indicateur dans l'annexe 1 du projet de règlement FSE+                                                                                                                                                                 | Participants | 50          | 500         |
| EECO07 | Jeunes âgés de 18 à 29 ans                                                         | Personnes âgées de 18 à 29 ans au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+<br>Source : nouvel indicateur dans l'annexe 1 du projet de règlement FSE+                                                                                                                                                                      | Participants | 300         | 1200        |
| EECO09 | Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 5 à 8) | Personnes qui sont sorties du système éducatif avant l'entrée au primaire (CITE 0) ou ayant au plus atteint le 1er cycle de l'enseignement secondaire (CITE 1 à 2), au                                                                                                                                                           | Participants | 39          | 790         |

ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

## • Indicateurs Résultat

| Code   | Nom                                                                                                         | Définition                                                                                                                                                                                                      | Unité        | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|-------------|
| EECR04 | Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation                                                 | Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération accédant à l'emploi, y compris indépendant (ex : création d'entreprise) à l'issue de l'intervention soutenue par le FSE+.                                        | Participants | 590                 | 1 659       |
| EECR05 | Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation | Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin de leur participation à l'intervention soutenue par le FSE+ | Participants | 620                 | 1 820       |
| EECR04 | Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation                                                 | Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération accédant à l'emploi, y compris indépendant (ex : création d'entreprise) à l'issue de l'intervention soutenue par le FSE+.                                        | Participants | 0                   | 108         |

ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

## • Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                                                         | En FSE +       | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|
| DI 134 Mesure visant à améliorer l'accès à l'emploi                                            | 6 133 997,00 € | 9 523 809,52 €                          |
| DI 136 Soutien spécifique à l'emploi des jeunes et à l'intégration socio-économique des jeunes | 6 175 000,00 € | 6 626 984,13 €                          |
| DI 137 Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises                           | 3 270 000,00 € | 6 777 777,78 €                          |
| DI 138 Soutien à l'économie sociale et aux entreprises sociales                                | 2 700 000,00 € | 5 873 015,87 €                          |
| DI 134 Mesure visant à améliorer l'accès à l'emploi                                            | 4 685 435,00 € | 4 685 435,00 €                          |

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

Cet indicateur est égal à la somme des situations sur le marché du travail (EECO02+EECO04+EECO05+EECO06+EECO07)

EECO04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les 2 dispositifs suivants : programme de formation adultes et 1 job 1 saisonnier,

Considérant sur la période 2014-2020: suivantes :

- **Programme de formation adulte :** 3 903 878 € de coût total, 1 135 participants donc un coût participant de 3 439 €,
- **Opération 1 job 1 saisonnier :** 4 731 734,09 € de cout total, 3911 participants donc un cout participant de 1 210 €,

nous obtenons les méthodes de calcul des cibles

5 866 934,00 € sont dédié à une action pour les jeunes soit 1706 participants

Les actions similaire aux actions pour les adultes et mobiliseront 17 098 708 € soit 4972 participants

La valeur de 4 972 participants est la cible à 2029

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanche 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance. La Martinique a toujours connue des démarrage lent donc pour la première année 25% de l'objectif annuel est retenu soit 994,40

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 1 706 participants

Valeur cible 2029 : 4 972 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût participant = Coût total des accompagnements / le nombre de participants

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Participants se déclarant sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+, qu'ils soient ou non-inscrits auprès du service public de l'emploi

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des ratios par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les 2 dispositifs suivants : programme de formation professionnel jeunes et programme de formation adultes..

Considérant que 80% des participants de ce dispositif sont des chômeurs y compris des chômeurs de longue durée

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanches 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance.

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 117 participants

Valeur cible 2029 : 1282 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Chômeurs; y compris chômeur de longue durée= participants x 80%

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Personne salariée (congés compris), travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise, exploitant agricole, ou auto-entrepreneur) ou professions libérales, y compris les emplois aidés, les emplois de courte durée et intérim, aide-familial, âgés de 15 à 89 ans au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

### **Lien avec d'autres indicateurs :**

EEO01

EEO04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

### **Actions DOMO concernées**

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des ratios par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020

20% des participants sur 2014-2020 étaient des Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants

Donc la valeur cible pour 2029 est de 585

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanche 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance.

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 300 participants

Valeur cible 2029 : 1200 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants = total participant x 20%

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

#### Méthode retenue pour la fixation des valeurs :

Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants.

Renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 50 participants

Valeur cible 2029 : 500 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Participants moins de 18 ans = X 70 %

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

#### Méthode retenue pour la fixation des valeurs :

Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants.

Renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 300 participants

Valeur cible 2029 : 1200 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Participants de 18-29 ans = X 70 %

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Personnes ayant au plus atteint un niveau de formation relevant de l'enseignement supérieur de cycle court, de niveau licence, de niveau master, ou de niveau doctorat (CITE 5 à 8), au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des ratios par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020

27% des participants sur 2014-2020 étaient des Personnes Titulaires

Donc la valeur cible pour 2029 est de 790

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanches 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance.

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 39 participants

Valeur cible 2029 : 790 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 5 à 8)  
= total participants x 27%

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** nombre d'entreprises bénéficiant d'un projets de développement de l'ESS cofinancés par du FSE+

**Unité de mesure :** entreprises

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions de développement de l'ESS

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire pour les opérations collectives.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

### PRINCIPE : UNE ENTREPRISE= UNE OPERATION

Dans le cadre d'une opération collective, l'ensemble des entreprises participant à l'opération seront comptabilisées.

- Si l'entreprise bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois
- Si l'entreprise sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des coûts moyen d'un dispositif type au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et des données constatées sur la programmation 2014-2020 sur un dispositif type.

Cette indicateur est impacté par des opérations individuelles de création et reprise d'activité dans le secteur de l'ESS, mais aussi par des opérations collectives d'accompagnement et consolidation de projets de création et de pérennisation d'entreprises ou de développement des compétences et formations des chefs d'entreprises dans le secteur de l'ESS.

Le coût moyen sur la période 2014-2020 est de 35k€

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 30 entreprises

Valeur cible 2029 : 340 entreprises

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût moyen = Coût total des accompagnements / le nombre d'entreprises

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

Cet indicateur est égal à la somme des situations sur le marché du travail (CO02+CO04+CO05)

EECR04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

### Méthode retenue pour la fixation des valeurs :

La cible est calculé sur la base suivante:

- Bourse pour les participants 600€ par mois
- Durée moyenne des formations 6 mois
- Coût moyen de la formation 12 000€
- Prix moyen du Transport 1 500€
  
- Soit un coût participant de 10 100€

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanches 2021 et 2022 les délais de mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Fin 2024 l'objectif est de faire 10% de la cible.

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 27 participants

Valeur cible 2029 : 272 participants

### → Les ratios de référence utilisés

Coût total des accompagnements / nombre d'entreprises accompagnées sur la période 2016-2019.

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin de leur participation à l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :** EECR06 - Participants exerçant un emploi 6 mois après le terme de leur participation

### Actions DOMO concernées

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête, rapportés au nombre total de participants recensés.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 293 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des ratios de la période 2014-2020

10% des participants exerçant un emploi au terme de leur participation

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

Total Participants x 10%+ valeur de base

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 586 participants

➔ Les ratios de référence utilisés

Participants exerçant un emploi au terme de leur participation= total participants x 10%

# EECR05 – Participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin de leur participation à l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :** EECR04 - Participants exerçant un emploi au terme de leur participation

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête, rapportés au nombre total de participants recensés.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 380 participants

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des ratios de la période 2014-2020

16% des participants exerçant un emploi 6 mois après le terme de leur participation

**Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :**

**Total Participants x 13%+ valeur de base**

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 760 participants

➔ Les ratios de référence utilisés

Participants exerçant un emploi au terme de leur participation= total participants x 13%

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin de leur participation à l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :** EECR06 - Participants exerçant un emploi 6 mois après le terme de leur participation

### Actions DOMO concernées

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête, rapportés au nombre total de participants recensés.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 0 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des ratios de la période 2014-2020

10% des participants exerçant un emploi au terme de leur participation

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

Total Participants x 40%+ valeur de base

Valeurs consolidées

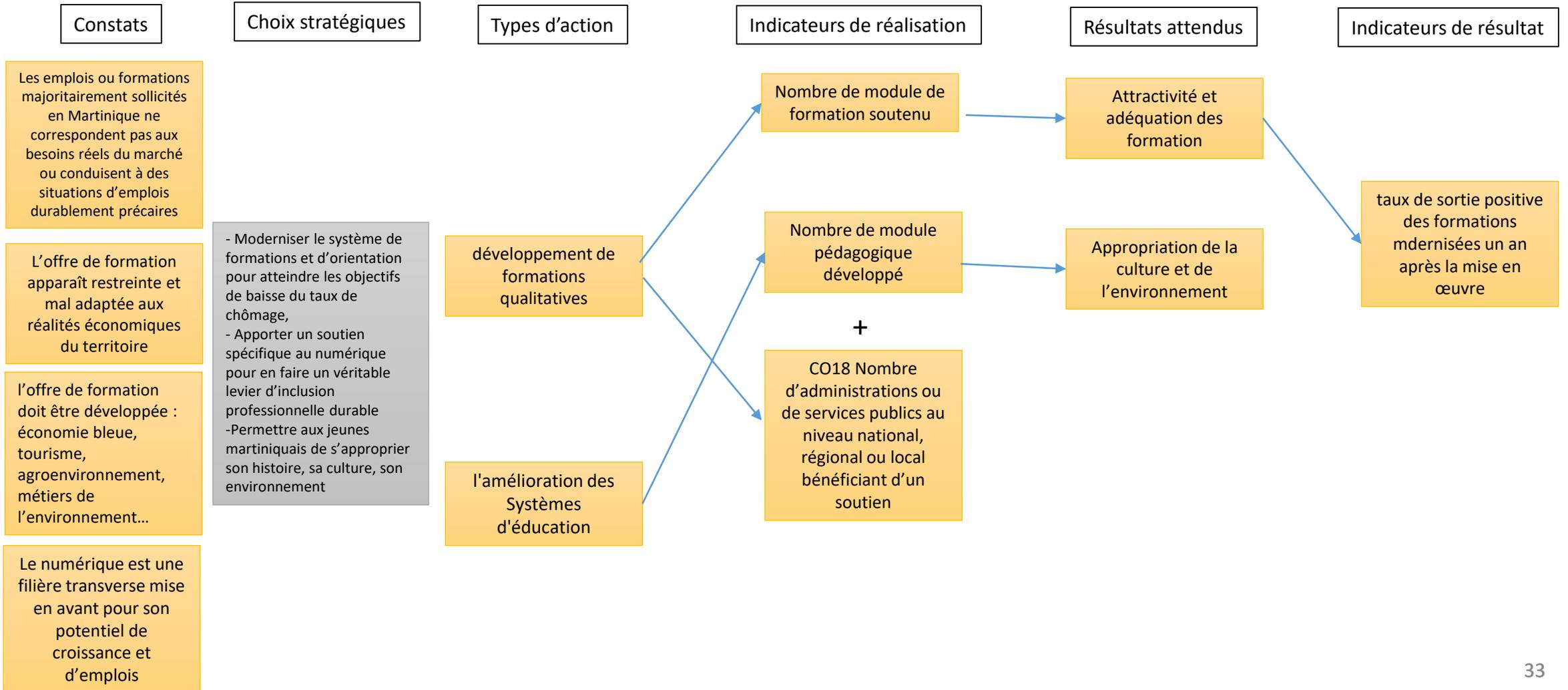
Valeur cible 2029 : 108 participants

➔ Les ratios de référence utilisés

Participants exerçant un emploi au terme de leur participation= total participants x 10%

ESO4.5. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

# ESO4.5. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages



ESO4.5. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

## • Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                                                                                                            | Définition                                                       | Unité                | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|-------------|
| Rspé05 | Nombre de modules de formation soutenus                                                                        | Formations modernisées dans le cadre de la mise en œuvre du FSE  | Formations           | 2           | 15          |
| Rspé06 | Nombre de module pédagogique développé                                                                         | Modules pédagogiques modernisés dans le cadre de la œuvre du FSE | Modules pédagogiques | 1           | 10          |
| CO18   | Nombre d'administrations ou de services publics au niveau national, régional ou local bénéficiant d'un soutien | Nombre d'administrations et de services publics soutenus         | Structures           | 1           | 6           |

ESO4.5. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

- Indicateurs Résultat

| Code    | Nom                                                                             | Définition                                                                                                                                          | Unité | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------|-------------|
| MSCR045 | Taux de sortie positive des formations modernisées un an après la mise en œuvre | Le taux de sorties positives est le ratio entre le nombre personnes actives en sortie de formation par rapport au nombre des participants en entrée | Taux  | 30%                 | 40%         |

ESO4.5. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                                                                                                                 | En FEDER       | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|
| DI 139 Mesure de modernisation et de renforcement des institution et services du marché du travail pour évaluer et anticiper les besoins en compétence | 2 735 655,15 € | 4 023 022,28 €                          |
| DI 145 Soutien au développement des compétences numériques                                                                                             | 2 735 655,15 € | 4 023 022,28 €                          |
| DI 148 soutien à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (hormis les infrastructures)                                                          | 2 735 655,15 € | 4 023 022,28 €                          |
| DI 149 soutien à l'enseignement primaire et secondaire (hormis les infrastructure)                                                                     | 2 735 655,15 € | 4 023 022,28 €                          |

## 1 Présentation

**Définitions (AG) :** Nombre de modules de formation soutenus

**Unité de mesure :** modules

**Catégorie :** Spécifique

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

Professionnalisation des acteurs de la formation

Améliorations de l'offre de formation : Création de support innovant, promotion des métiers sous tension et particulièrement du numérique, diagnostic, orientation, définition de parcours, développement d'ingénierie de formation autour du numérique Création de support, outils de promotion, ingénierie de formation,

Amélioration des systèmes d'orientation : Actions d'informations, définition de parcours, études, diagnostic territoriale sur les métiers en tension, action de communication et d'orientation sur les métiers en tension

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ impacter par toutes les actions en lien avec le développement du système de formation

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** La valeur de l'indicateur est la somme des modules modernisés ou dont les formateurs ont suivi une formation.

**Pièces justificatives à transmettre :** Le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur (rappel de la définition du champ de l'indicateur, qui inclut les administrations publiques et les organismes privés délivrant un service public).

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UNE FORMATION= UNE OPERATION**

**UN PARTICIPANT= une formation**

- Si l'administration dépose plusieurs opérations, on ne l'enregistre qu'une seule fois

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** Il n'y a pas de dispositif similaire soutenu sur la période 2014-2020.

Le coût moyen de développement d'un module de formation est estimé à 75 000 euros  
La formation de formateur est évaluée à 25 000 euros avec en moyenne 6 formateurs par modules soit 225 000 euros  
Ce type d'action couvre 83% de l'enveloppe

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 2 modules  
Valeur cible 2029 : 15 modules

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Sans objet

## 1 Présentation

**Définitions (AG) :** Nombre de modules pédagogique soutenus

**Unité de mesure :** modules

**Catégorie :** Spécifique

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

Accompagnent du système éducatif dans sa digitalisation (en complémentarité avec les dispositifs étatiques et du plan de relance), en particulier dans les activités périscolaires mise en place par les collectivités,

Actions permettant aux élèves de s'approprier leur histoire et leur culture, (ingénierie pédagogique innovante, développement et diffusion de support pédagogique, formation des formateurs...)

Actions permettant aux élèves de s'approprier leur environnement géographique Caraïbes et Europe (ingénierie pédagogique innovante, développement et diffusion de support pédagogique, formation des formateurs, développement des classes Europes...)

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ impacter par toutes les actions en lien avec le système éducatif

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** La valeur de l'indicateur est la somme des modules modernisés.

**Pièces justificatives à transmettre :** Le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur (rappel de la définition du champ de l'indicateur, qui inclut les administrations publiques et les organismes privés délivrant un service public).

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE :** un module pédagogique= UNE OPERATION

- Si l'administration dépose plusieurs opérations, on ne l'enregistre qu'une seule fois

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** Il n'y a pas de dispositif similaire soutenu sur la période 2014-2020.

la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 920 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 7 110 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 15 710 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles

Une classe est composé de 30 élève en moyenne. La mise ne œuvre d'un module pédagogique est de 1 338 000,00 pour une classe Europe ou caraïbes sur 5 ans

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 1 module

Valeur cible 2029 : 15 modules

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Sans objet

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Nombre d'administrations et de services publics soutenus

**Unité de mesure :** Structures

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Accompagnent du système éducatif dans sa digitalisation
- Actions permettant aux élèves de s'approprier leur histoire et leur culture
- Actions permettant aux élèves de s'approprier leur environnement géographique Caraïbes et Europe

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ impacté par toutes les actions en lien avec le système éducatif

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** La valeur de l'indicateur est la somme totale du nombre d'administrations ou de services publics bénéficiant du soutien du FSE+.

**Pièces justificatives à transmettre :** Le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur (rappel de la définition du champ de l'indicateur, qui inclut les administrations publiques et les organismes privés délivrant un service public).

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UNE ADMINISTRATION= UNE OPERATION**

- Si l'administration dépose plusieurs opérations, on ne l'enregistre qu'une seule fois

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** Il n'y a pas de dispositif similaire soutenu sur la période 2014-2020.

Des actions pédagogiques sur la thématique de l'environnement sont mises en œuvre par les EPCI.

La CTM a une volonté de permettre aux jeunes martiniquais de développer des actions visant de s'approprier leur environnement géographique Caraïbes et Europe.

Un collège européen et une école émergeront à ces dispositifs à titre expérimental avant diffusion des modules dans l'ensemble de l'académie.

Cette indicateur est impacté par des opérations • Accompagnent du système éducatif dans sa digitalisation (en complémentarité avec les dispositifs étatiques et du plan de relance), en particulier dans les activités périscolaires mise en place par les collectivités,

- Actions permettant aux élèves de s'approprier leur histoire et leur culture, (ingénierie pédagogique innovante, développement et diffusion de support pédagogique, formation des formateurs...)

- Actions permettant aux élèves de s'approprier leur environnement géographique Caraïbes et Europe (ingénierie pédagogique innovante, développement et diffusion de support pédagogique, formation des formateurs, développement des classes Europes...)

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 1 structures

Valeur cible 2029 : 6 structures

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Sans objet

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** ratio entre le nombre de personne à la recherche d'une formation, en formation, à la recherche d'un emploi, ou exerçant un emploi y compris indépendant à la sortie d'une formation et le nombre de personnes chômeurs y compris chômeurs de longue durée plus les personnes inactives à l'entrée.

**Unité de mesure :** %

**Catégorie :** spécifique

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

- Professionnalisation des acteurs de la formation

Améliorations de l'offre de formation : Création de support innovant, promotion des métiers sous tension et particulièrement du numérique, diagnostic, orientation, définition de parcours, développement d'ingénierie de formation autour du numérique Création de support, outils de promotion, ingénierie de formation,

Amélioration des systèmes d'orientation : Actions d'informations, définition de parcours, études, diagnostic territoriale sur les métiers en tension, action de communication et d'orientation sur les métiers en tension ...

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête un an après la mise en œuvre des actions.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 30%

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : objectif qualitatif

40%

Le faible taux de sortie positive n'est pas lié qu'à la qualité du module, il existe de nombreux freins.

Valeurs consolidées

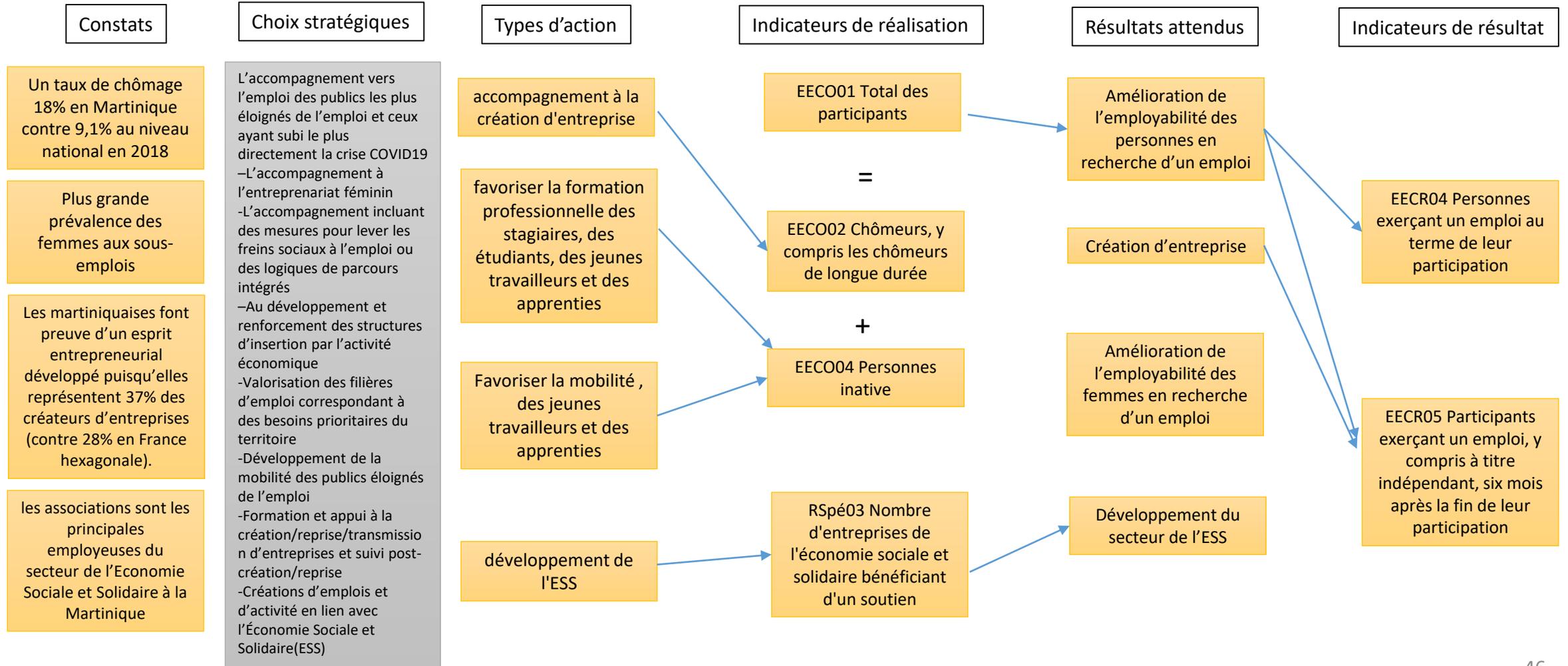
Valeur cible 2029 : 40%

➔ Les ratios de référence utilisés

Participants exerçant un emploi au terme de leur participation = total participants x 10%

ESO4.6 Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

# ESO4.6 Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées



ESO4.6 Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

- Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                       | Définition                                                      | Unité     | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|--------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-------------|
| EECO06 | Enfant de moins de 18 ans | Formations modernisées dans le cadre de la mise en œuvre du FSE | Personnes | 156         | 2 200       |
| EECO06 | Enfant de moins de 18 ans | Formations modernisées dans le cadre de la mise en œuvre du FSE | Personnes | 30          | 220         |

ESO4.6 Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

- Indicateurs Résultat

| Code  | Nom                                                                                          | Définition                                                                                   | Unité | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------|-------------|
| RSR09 | Taux de jeunes âgés de 16 à 26 ans rencontrant des difficultés dans le domaine de la lecture | Taux de jeunes âgés de 16 à 26 ans rencontrant des difficultés dans le domaine de la lecture | %     | 30%                 | 25%         |
| RSR10 | Taux de décrochage scolaire                                                                  | Taux de décrochage scolaire                                                                  | %     | 6,30%               | 5%          |

ESO4.6 Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                 | En FEDER   | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|--------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------|
| DI 149 soutien à l'enseignement primaire et secondaire | 5 700 000  |                                         |
| DI 150 Soutien à l'enseignement supérieur              | 5 700 000  |                                         |
| DI 149 soutien à l'enseignement primaire et secondaire | 1 000 000€ |                                         |
| DI 150 Soutien à l'enseignement supérieur              | 1 000 000€ |                                         |

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Personnes âgées de moins de 18 ans au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants
- Soutien aux devoirs
- Actions de formation aux compétences clés (linguistiques, numériques.), à l'éducation à la citoyenneté, à la lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement scolaire pour tous les élèves y compris les décrocheurs et les primo-arrivants
- Accompagnement et aides à l'orientation

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** Ce type d'action n'était pas soutenue sur le 14-20

L'objectif est de faire baisser le décrochage scolaire de 0,5 points: il faut donc accompagner 2 200 jeunes de moins de 18 ans

La valeur de 2 200 participants est la cible à 2029

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanche 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance. La Martinique a toujours connue des démarrage lent donc pour la première année 25% de l'objectif annuel est retenu soit 156

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 156 participants

Valeur cible 2029 : 2 200 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût participant= Coût total des accompagnements/ le nombre de participants

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Personnes âgées de moins de 18 ans au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

Actions

- Actions facilitant la mobilité à des fins d'apprentissage

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** Ce type d'action n'était pas soutenue sur le 14-20

L'objectif est de faire baisser le décrochage scolaire en rendant le système éducatif plus attractif et en favorisant les échanges internationaux:

Coût d'un voyage scolaire: 3 500 euros/enfants en moyenne

Ce type d'action représente 80% de la mesure

220 jeunes de moins de 18 ans seront accompagnés

La valeur de 220 participants est la cible à 2029

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanche 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance. La Martinique a toujours connue des démarrage lent donc pour la première année 25% de l'objectif annuel est retenu soit 30

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 30 participants

Valeur cible 2029 : 220 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût participant= Coût total des accompagnements/ le nombre de participants

## 1 Présentation

**Définitions (CTM) :** les tests effectués lors de la Journée défense et citoyenneté évaluent la performance de chaque participant selon trois critères : la connaissance du vocabulaire, l'automatisme de la lecture, mais aussi les traitements complexes, soit la compréhension de l'écrit..

**Unité de mesure :** %

**Catégorie :** spécifique

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

- Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants
- Soutien aux devoirs
- Actions de formation aux compétences clés (linguistiques, numériques.), à l'éducation à la citoyenneté, à la lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement scolaire pour tous les élèves y compris les décrocheurs et les primo-arrivants
- Accompagnement et aides à l'orientation

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête un an après la mise en œuvre des actions.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 30%

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : objectif qualitatif  
25%

L'objectif est de rattraper le niveau national qui est de 11,8%

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 25%

➔ Les ratios de référence utilisés

## 1 Présentation

**Définitions (CTM) :** jeunes qui sortent annuellement du système de formation initiale sans diplôme

**Unité de mesure :** %

**Catégorie :** spécifique

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :**

### Actions DOMO concernées

- Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants
- Soutien aux devoirs
- Actions de formation aux compétences clés (linguistiques, numériques.), à l'éducation à la citoyenneté, à la lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement scolaire pour tous les élèves y compris les décrocheurs et les primo-arrivants
- Accompagnement et aides à l'orientation

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête un an après la mise en œuvre des actions.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 30%

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : objectif qualitatif

20%

L'objectif national est de 10%

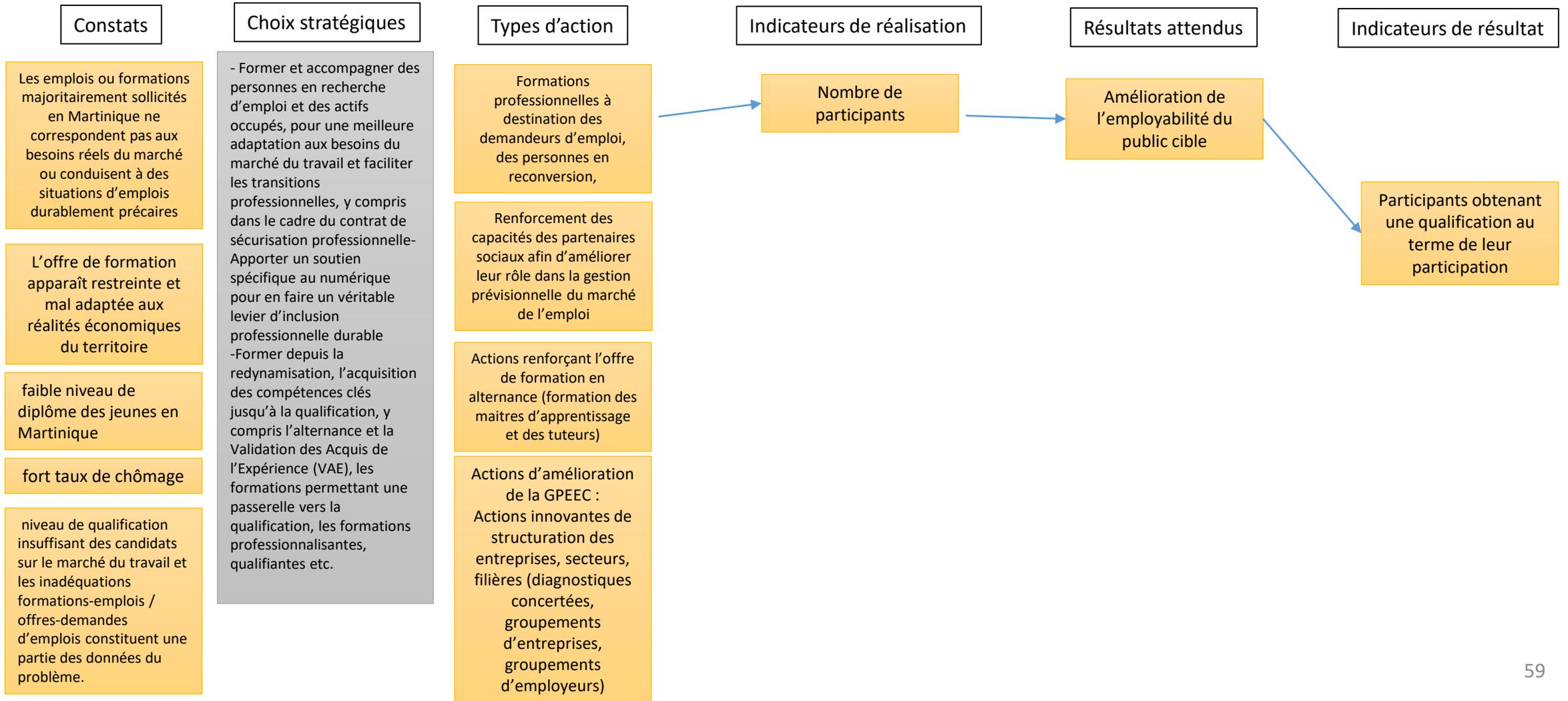
Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 20%

➔ Les ratios de référence utilisés

ESO4.7 promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

# ESO4.7 promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle



ESO4.7 promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

- Indicateurs Réalisations

| Code | Nom                          | Définition                                                                                                     | Unité     | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-------------|
| CO01 | Nombre total de participants | Personnes qui participent à une formation soutenue par le FSE+ et ayant répondu aux questionnaires participant | personnes | 100         | 1800        |

ESO4.7 promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

- Indicateurs Résultats

| Code | Nom                                                                    | Définition                                                                            | Unité     | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-------------|
| CR03 | Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Personnes qui obtient une qualification à la fin d'une formation soutenue par le FSE+ | Personnes | 568                 | 1200        |

ESO4.7 promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                            | En FEDER   | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|-------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------|
| DI 134 Mesure visant à améliorer l'accès à l'emploi               | 6 487 691€ | 8 767 150€                              |
| DI 151 Soutien à l'éducation des adultes (hormis infrastructures) | 6 847 691€ | 9 253 636 €                             |

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

Cet indicateur est égal à la somme des situations sur le marché du travail (ECCO02+ECCO04+ECCO05)

ECCO04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les 2 dispositifs suivants : programme de formation professionnel jeunes et programme de formation adultes.

Considérant sur la période 2014-2020: suivantes :

- **Programme de formation jeune :** 4 008 348€ de coût total, avec 446 participants donc un coût participant de 8 987€,
- **Programme de formation adulte :** 3 903 878 € de coût total, 1 135 participants € donc un coût participant de 3 439€,

nous obtenons les méthodes de calcul des cibles

**6 626 984,13 € sont dédiés à une action pour les jeunes soit 737 participants**

Les actions similaires aux actions pour les adultes mobiliseront 9 523 809€ soit 2 925 participants

La valeur de 2 925 participants est la cible à 2029

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanches 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance. La Martinique a toujours connue des démarrages lents donc pour la première année 25% de l'objectif annuel est retenu soit 146

### Valeurs consolidées

**Valeur intermédiaire 2024 : 146 participants**

**Valeur cible 2029 : 2 925 participants**

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût participant = Coût total des accompagnements / le nombre de participants

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant (ex : création d'entreprise) six mois après la fin de leur participation à l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** indicateur de résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :** EECR06 - Participants exerçant un emploi 6 mois après le terme de leur participation

### Actions DOMO concernées

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** extrapolation à partir des résultats d'enquête, rapportés au nombre total de participants recensés.

**Pièces justificatives à transmettre :** il est recommandé de s'appuyer sur la méthode d'enquête commune définie au niveau national (échantillon, questionnaire, etc.). Base de données recueillies au titre des réponses à l'enquête et méthodologie suivie.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non pertinent dans le cas d'une enquête par échantillonnage.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 293 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des ratios de la période 2014-2020

10% des participants exerçant un emploi au terme de leur participation

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

Total Participants x 10%+ valeur de base

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 586 participants

➔ Les ratios de référence utilisés

Participants exerçant un emploi au terme de leur participation= total participants x 10%

# Une Martinique Inclusive

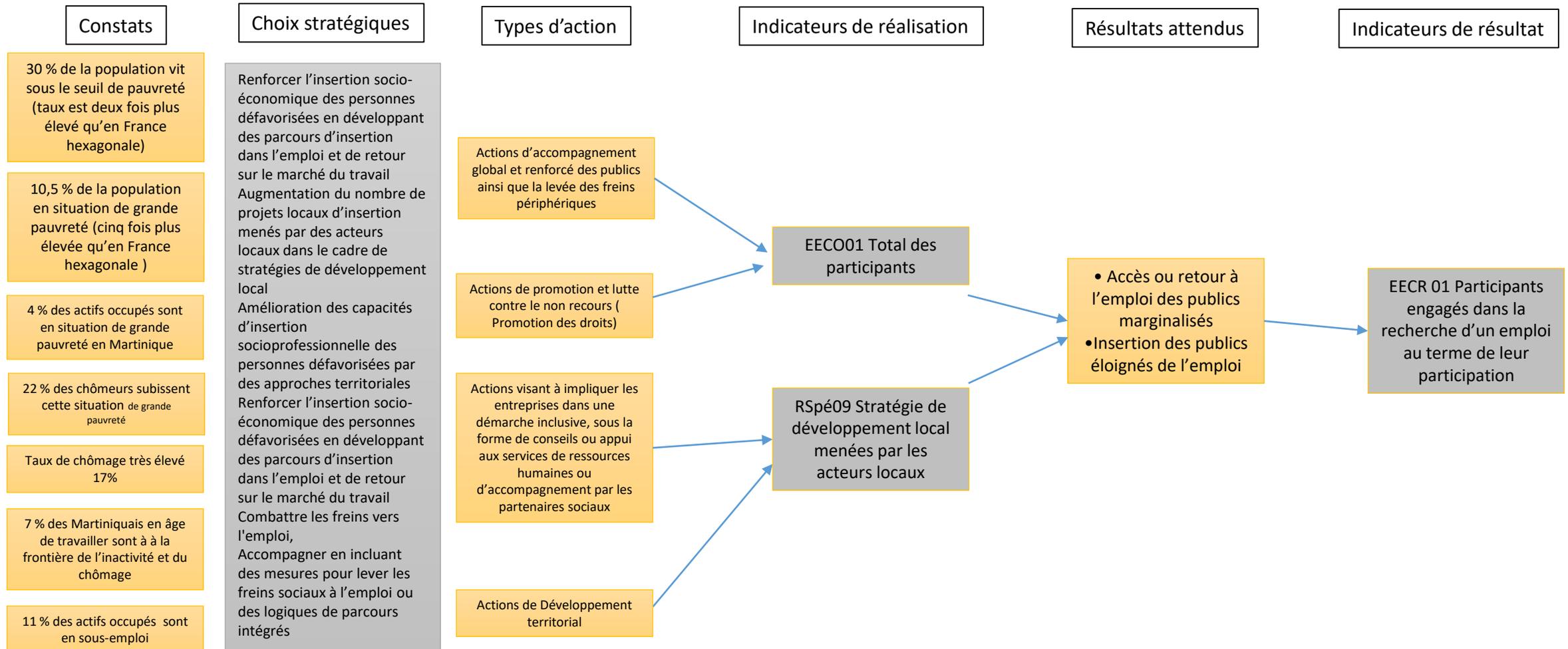
Priorité 8

FSE+



**OS 4.8: favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés**

# OS 4.8: favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés



## OS 4.8: favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

- Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                                                            | Définition                                                                                                         | Unité        | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|--------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| EECO01 | Total participants                                             | Nombre total de participants                                                                                       | Participants | 250         | 7 659       |
| RSpé09 | Stratégie de développement local menées par les acteurs locaux | Nombre de stratégies de développement local menées par les acteurs locaux (CLLD) en lien avec les projets soutenus | Stratégies   | 3           | 3           |

## OS 4.8: favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

- Indicateurs Résultat

| Code   | Nom                                                                               | Définition                                                                                                          | Unité        | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|-------------|
| EECR01 | Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation | Personnes inactives à l'entrée dans l'opération, en recherche active d'emploi à la sortie immédiate de l'opération. | Participants | 2297                | 4750        |

## OS 4.8: favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                                                                          | En FSE          | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|
| DI 153 Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées | 20 887 775,40 € | 30 717 316,76 €                         |
| DI 153 Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées | 4 281 112,30 €  | 6 295 753,38 €                          |

## 1 Présentation

**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

Cet indicateur est égal à la somme des situations sur le marché du travail (ECCO02+ECCO04+ECCO05)

ECCO04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Actions

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables
- Accompagnement à la création des entreprises dans l'ESS
- formation à destination des publics les plus éloignés
- formations qualifiantes avec pré-qualification

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE+ associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les 2 dispositifs suivants : programme de formation professionnel jeunes et programme de formation adultes.

Considérant sur la période 2014-2020: suivantes :

- **Programme de formation jeune :** 4 008 348€ de coût total, avec 446 participants donc un coût participant de 8 987€,
- **Programme de formation adulte :** 3 903 878 € de coût total, 1 135 participants € donc un coût participant de 3 439€,

nous obtenons les méthodes de calcul des cibles

**6 626 984,13 € sont dédiés à une action pour les jeunes soit 737 participants**

Les actions similaires aux actions pour les adultes mobiliseront 9 523 809€ soit 2 925 participants

La valeur de 2 925 participants est la cible à 2029

Les valeurs 2024 sont calculées en prenant en compte deux années blanches 2021 et 2022 et un démarrage tardif car il reste des crédits sur le FSE 2014-2020 en divisant par 5 la valeur cible 2029 seul l'année 2024 contribue à la performance. La Martinique a toujours connue des démarrages lents donc pour la première année 25% de l'objectif annuel est retenu soit 146

### Valeurs consolidées

**Valeur intermédiaire 2024 : 146 participants**

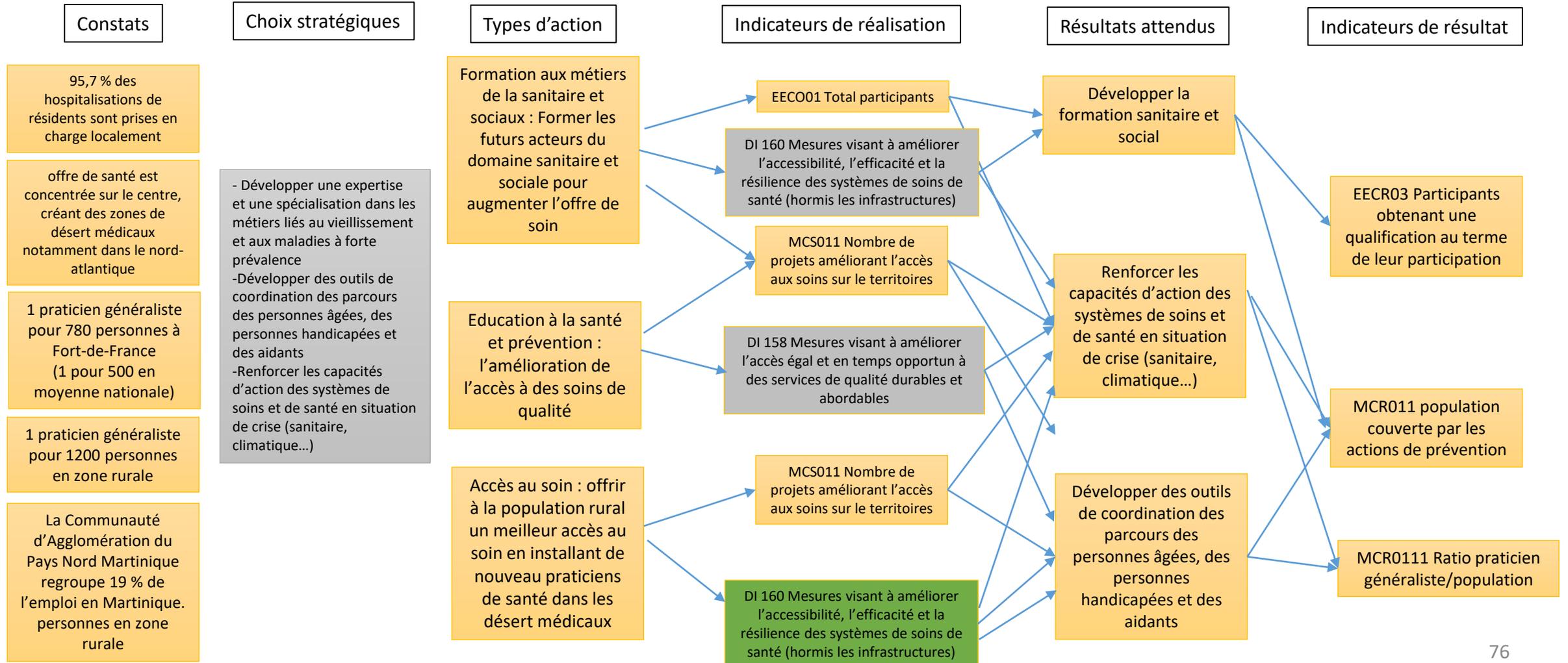
**Valeur cible 2029 : 2 925 participants**

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût participant = Coût total des accompagnements / le nombre de participants

ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée

**ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée**



ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée

- Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                | Définition                   | Unité        | Valeur 2024 | Valeur 2029 |
|--------|--------------------|------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| EECO01 | Total participants | Nombre total de participants | Participants | 520         | 2 500       |

ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée

## • Indicateurs Résultat

| Code    | Nom                                                                    | Définition                                                                             | Unité        | Valeur de référence | Valeur 2029 |
|---------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|-------------|
| EECR03  | Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Personnes acquérant une qualification à l'issue de l'intervention soutenue par le FSE. | Participants | 450                 | 2 200       |
| MCR011  | population couverte par les actions de prévention                      | Population bénéficiant d'action de prévention dans le domaine de la santé              | personnes    | 0                   | 5 000       |
| MCR0111 | MCR0111 Ratio praticien généraliste/population                         |                                                                                        | Ratio        | 1/1200              | 1/700       |

ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                                                                                                     | En FEDER     | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------|
| 158. Mesures visant à améliorer l'accès égal et en temps opportun à des services de qualité durables et abordables                         | 2 660 000 €  | 3 594 594,59 €                          |
| 160. Mesures visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé (hormis les infrastructures) | 13 870 000 € | 18 743 243,20 €                         |
| 160. Mesures visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé (hormis les infrastructures) | 4 281 112€   | 6 389 719,85 €                          |

## 1 Présentation



**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

Source : *annexe 1 du règlement n°1304/2013.*

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

EECR05 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation

EECR04 - Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Action -

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

### Méthode retenue pour la fixation des valeurs :

Extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les dispositifs : formation de kiné,.....XXXXXX .

Considérant un montant de maquette de 2 850 000€, un taux de cofinancement à 74%, le coût total éligible est estimé à 3 851 351,35€, considérant des coûts unitaires issus de l'appel d'offres, considérant une mobilisation des crédits selon les pourcentages suivants : Animation et coordination de l'offre d'insertion (10%), l'accès aux droit, la lutte contre les freins(10%) et Promouvoir l'intégration sociale (80%), nous obtenons les méthodes de calcul et cible suivantes :

- **Elaboration de projets professionnels** : coût total de 6 701 824,08 €, coût unitaire de 2 023,46 € et donc une valeur cible 2029 de 3 312 participants (1 159 pour 2024)
- **Actions pré-qualifiantes** : coût total de 4 308 315,48 €, coût unitaire de 3 293,97 € et donc une valeur cible 2029 de 1 308 participants (458 pour 2024)
- **Formations qualifiantes** : coût total de 108 665 290,44 €, coût unitaire de 6 389,77 € et donc une valeur cible 2029 de 17 006 participants (5 952 pour 2024)

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 7 569 participants  
Valeur cible 2029 : 21 626 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût total éligible divisé par le coût unitaire estimé sur la base de l'appel d'offres du Programme régional de Formation.

## 1 Présentation



**Définitions (UE) :** Nombre total de participants

Source : *annexe 1 du règlement n°1304/2013.*

**Unité de mesure :** participant

**Catégorie :** commun

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :**

EECR05 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation

EECR04 - Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation

**Actions DOMO concernées**

Action -

**Justification de l'indicateur :** indicateur FSE associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** renseignement par le porteur des informations relatives à l'entrée et à la sortie immédiate du participant de l'opération et contrôle par le gestionnaire lors du contrôle de service fait.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

**PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

### Méthode retenue pour la fixation des valeurs :

Extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données participants constatées sur la programmation 2014-2020 sur les dispositifs : formation de kiné,.....XXXXXX .

Considérant un montant de maquette de 2 850 000€, un taux de cofinancement à 74%, le coût total éligible est estimé à 3 851 351,35€, considérant des coûts unitaires issus de l'appel d'offres, considérant une mobilisation des crédits selon les pourcentages suivants : Animation et coordination de l'offre d'insertion (10%), l'accès aux droit, la lutte contre les freins(10%) et Promouvoir l'intégration sociale (80%), nous obtenons les méthodes de calcul et cible suivantes :

- **Elaboration de projets professionnels** : coût total de 6 701 824,08 €, coût unitaire de 2 023,46 € et donc une valeur cible 2029 de 3 312 participants (1 159 pour 2024)
- **Actions pré-qualifiantes** : coût total de 4 308 315,48 €, coût unitaire de 3 293,97 € et donc une valeur cible 2029 de 1 308 participants (458 pour 2024)
- **Formations qualifiantes** : coût total de 108 665 290,44 €, coût unitaire de 6 389,77 € et donc une valeur cible 2029 de 17 006 participants (5 952 pour 2024)

### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 7 569 participants  
Valeur cible 2029 : 21 626 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

Coût total éligible divisé par le coût unitaire estimé sur la base de l'appel d'offres du Programme régional de Formation.

## 1 Présentation



**Définitions (UE) :** personnes acquérant une qualification à l'issue de l'intervention soutenue par le FSE+.

**Unité de mesure :** participants

**Catégorie :** commun

**Type:** résultat

**Lien avec d'autres indicateurs :** EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée

### Actions DOMO concernées

Action 33 - Actions de formation professionnelle en faveur des personnes en recherche d'emploi et en particulier les jeunes

**Justification de l'indicateur :** indicateur associé aux actions d'accompagnement de participants.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants.

**Pièces justificatives à transmettre :** le gestionnaire s'assure auprès de l'opérateur de la bonne application des modalités de saisie, prise en compte et justification de l'indicateur. Il est fortement recommandé que l'opérateur remplisse lui-même le formulaire avec le participant.

Saisie des données dans le SI, soit à partir du formulaire d'entrée et de sortie renseigné par l'opérateur avec le participant (méthode recommandée), soit directement.

- Le formulaire n'est pas conservé dans la mesure où il ne constitue pas une preuve d'éligibilité.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** oui ;

### **PRINCIPE : UN PARTICIPANT = UNE OPERATION = UN BENEFICIAIRE**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+.
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Valeur de base :** 1 052 participants

#### **Méthode retenue pour la fixation des valeurs :**

Taux de Participants obtenant une qualification au terme de leur participation constaté sur 14 20 ((MDFSE)) \* nombre de participants prévisionnels à l'Action

Considérant un montant de maquette de 71 805 258 €, un taux de cofinancement à 60%, le coût total éligible est estimé à 119 675 430 €, considérant des coûts unitaires issus de l'appel d'offres, considérant une mobilisation des crédits selon les pourcentages suivants : élaboration de projets professionnels (5,6%), actions pré qualifiantes (3,6%) et formations qualifiantes (90,8%), considérant une part de participants constatée par dispositif sur les actions 14-20 uniquement sur les formations qualifiantes (55,7%) (données constatées de 2017 à 2020 car de 2015 à 2018, il y avait de l'IEJ sur les jeunes exclusivement ce qui fausserait les données), nous obtenons les méthodes de calcul et cibles suivantes :

- **Formations qualifiantes :** coût total de 108 665 290,44 €, coût unitaire de 6 389,77 €, part de participants 14-20 de 55,7% et donc une valeur cible 2029 de 9 472 participants

#### Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : **X XXX** participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Non pertinent.

## Présentation

### Définitions (CTM) :

Unité de mesure : bénéficiaire

Catégorie : spécifique

Type : résultat

Lien avec d'autres indicateurs : CO01 Nombre total de participants

### Actions DOMO concernées

Action – Aide alimentaire et Aide matérielle

Justification de l'indicateur : indicateur associé aux actions d'attribution d'une aide alimentaire

## Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur : addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants CO01=MSCR013.

Pièces justificatives à transmettre : saisie des données dans le SI, soit à partir du formulaire d'entrée et de sortie renseigné par l'opérateur avec le participant (méthode recommandée), soit directement.

- Le formulaire n'est pas conservé dans la mesure où il ne constitue pas une preuve d'éligibilité.

Risque et méthode de prise en compte des doublons : oui ;

### Principe : un participant = une opération = un bénéficiaire

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 0 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données collectées sur des dispositifs du secours catholique.

Considérant une maquette UE de 950 k€ et un taux de cofinancement publique à 98%, on obtient un coût total pour l'action de **1 283 783,78€**.

Cette action couvre deux types de dispositifs :

- **Aide alimentaire, le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers**: 380 000 € de FSE+ soit 513 513,51€ de coût total; coût unitaire du panier 20€/semaine; coût bénéficiaire 1 040 € sur un an soit a enveloppe constante 71 bénéficiaires/an. 30% des bénéficiaires sortent du dispositif par an donc sur 7 ans il y aura 198 bénéficiaires
- **Aide matérielle le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers** : 600 000 € de FSE+ ; coût unitaire de 500€ ; 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire bénéficient aussi de l'aide matérielle soit 1 462 bénéficiaires sur 7 ans

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

**1 462+198= 1 659 bénéficiaires**

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 1 659 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

En 2017, 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté soit 96 400 personnes, plus de 5 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire (source Banque Alimentaire) l'objectif est d'accompagner 33% d'entre eux dans un dispositif complémentaire aux dispositifs nationaux et les dispositifs « classiques » de la collectivité

## Présentation

### Définitions (CTM) :

Unité de mesure : bénéficiaire

Catégorie : spécifique

Type : résultat

Lien avec d'autres indicateurs : CO01 Nombre total de participants

### Actions DOMO concernées

Action – Aide alimentaire et Aide matérielle

Justification de l'indicateur : indicateur associé aux actions d'attribution d'une aide alimentaire



## Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur : addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants CO01=MSCR013.

Pièces justificatives à transmettre : saisie des données dans le SI, soit à partir du formulaire d'entrée et de sortie renseigné par l'opérateur avec le participant (méthode recommandée), soit directement.

- Le formulaire n'est pas conservé dans la mesure où il ne constitue pas une preuve d'éligibilité.

Risque et méthode de prise en compte des doublons : oui ;

### Principe : un participant = une opération = un bénéficiaire

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+ .

## 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 0 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données collectées sur des dispositifs du secours catholique.

Considérant une maquette UE de 950 k€ et un taux de cofinancement publique à 98%, on obtient un coût total pour l'action de **1 283 783,78€**.

Cette action couvre deux types de dispositifs :

- **Aide alimentaire, le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers**: 380 000 € de FSE+ soit 513 513,51€ de coût total; coût unitaire du panier 20€/semaine; coût bénéficiaire 1 040 € sur un an soit a enveloppe constante 71 bénéficiaires/an. 30% des bénéficiaires sortent du dispositif par an donc sur 7 ans il y aura 198 bénéficiaires
- **Aide matérielle le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers** : 600 000 € de FSE+ ; coût unitaire de 500€ ; 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire bénéficient aussi de l'aide matérielle soit 1 462 bénéficiaires sur 7 ans

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

$1\,462 + 198 = 1\,659$  bénéficiaires

Valeurs consolidées

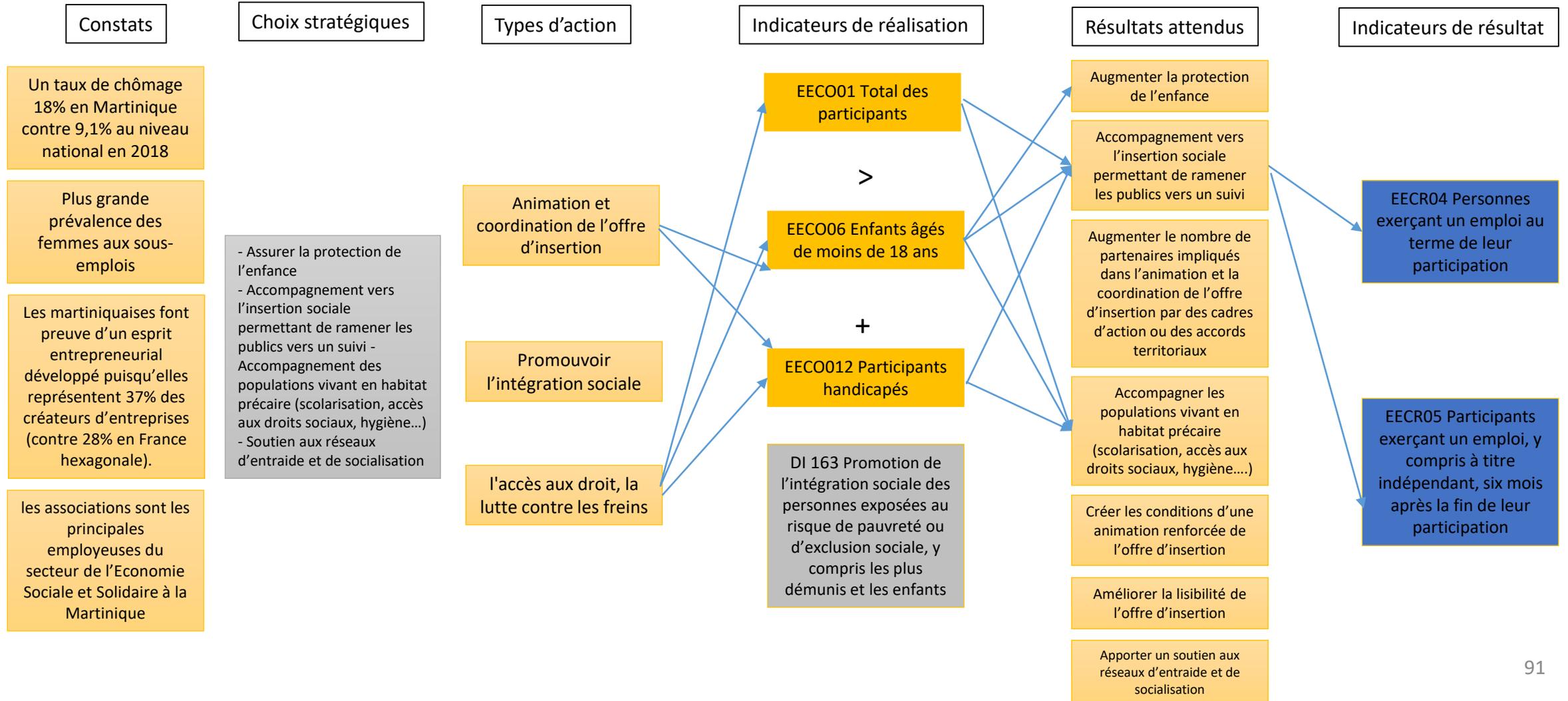
Valeur cible 2029 : 1 659 participants

### ➔ Les ratios de référence utilisés

En 2017, 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté soit 96 400 personnes, plus de 5 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire (source Banque Alimentaire) l'objectif est d'accompagner 33% d'entre eux dans un dispositif complémentaire aux dispositifs nationaux et les dispositifs « classiques » de la collectivité

ESO4.12. Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

# ESO4.12. Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants



## ESO4.12. Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

### • Indicateurs Résultat

| Code    | Nom                                                        | Définition                                                           | Unité        | Valeur de référence                          | Valeur 2029 |
|---------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------|-------------|
| MSCR013 | Valeur totale des biens et denrées alimentaires distribués | Nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire ou/et matériel | Participants | 0 car le dispositif n'était pas mis en œuvre | 1659        |

Considérant une maquette UE de 950 k€ et un taux de cofinancement public à 98%, on obtient un coût total pour l'action de **1 283 783,78€**.

Cette action couvre deux types de dispositifs :

- **Aide alimentaire, le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers:** 380 000 € de FSE+ soit 513 513,51€ de coût total; coût unitaire du panier 20€/semaine; coût bénéficiaire 1 040 € sur un an soit a enveloppe constante 71 bénéficiaires/an. 30% des bénéficiaires sortent du dispositif par an donc sur 7 ans il y aura 198 bénéficiaires
- **Aide matérielle le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers :** 600 000 € de FSE+ ; coût unitaire de 500€ ; 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire bénéficient aussi de l'aide matérielle soit 1 462 bénéficiaires sur 7 ans

**Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :**

**1 462+198= 1 659 bénéficiaires**

## ESO4.12. Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

### • Indicateurs financiers

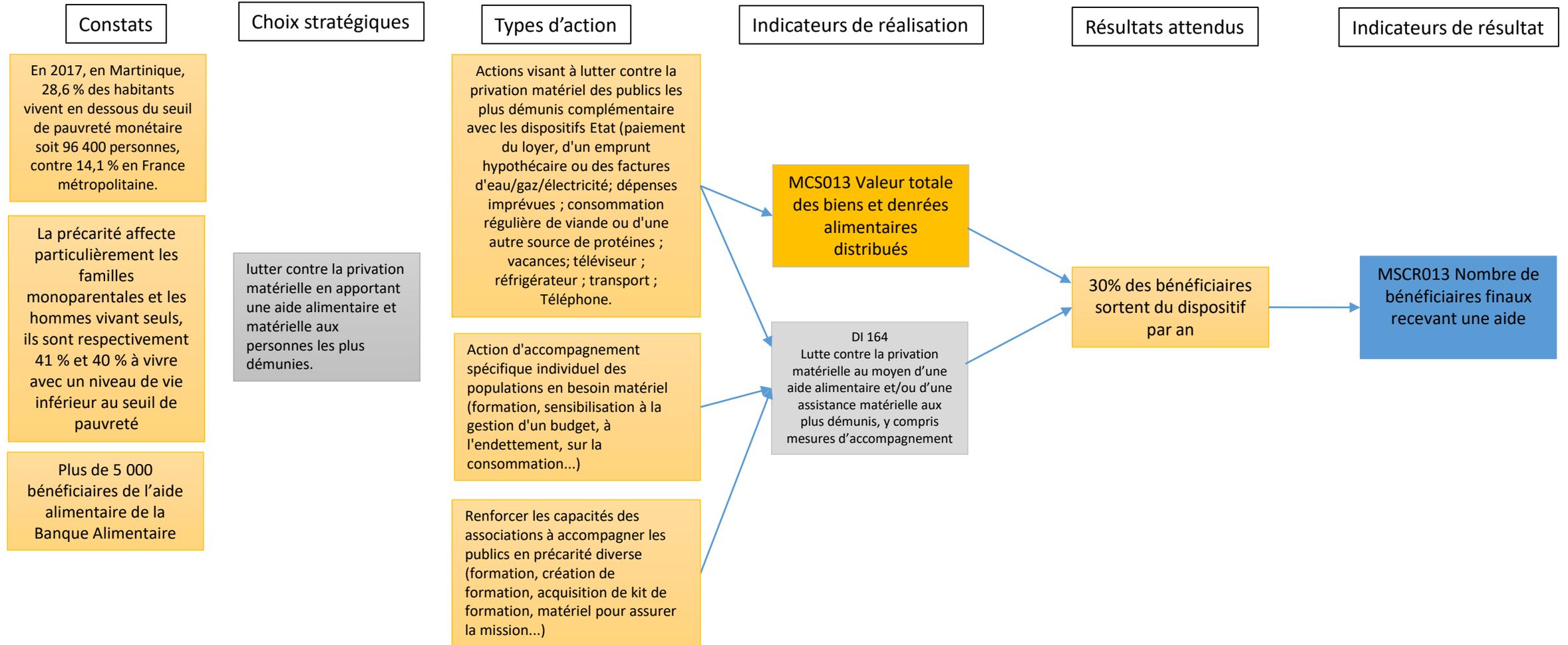
| Domaine d'intervention                                                                                                                                | En FEDER   | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------|
| 163 Promotion de l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants | 2 850 000€ | 3 851 351,35€                           |

| Thèmes secondaires                       | En FEDER | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|------------------------------------------|----------|-----------------------------------------|
| 05. Non-discrimination                   |          |                                         |
| 06. Lutte contre la pauvreté des enfants |          |                                         |

ESO 4.13. Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

# ESO 4.13. Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale



ESO 4.13. Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

- Indicateurs Réalisations

| Code   | Nom                                                        | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Unité | Valeur 2024 | Valeur 2029        |
|--------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|--------------------|
| MCS013 | Valeur totale des biens et denrées alimentaires distribués | La distribution alimentaire permet de gérer l'urgence et de satisfaire le besoin élémentaire de se nourrir, tout en donnant à tous le droit à une alimentation de qualité et équilibrée. Il s'agit en effet d'une aide d'urgence attribuée gratuitement ou à un prix symbolique. La distribution alimentaire peut prendre différentes formes : paniers, repas chauds, repas partagés, sandwiches, soupes...<br>Aide matérielle correspond à des dépenses de loyers, les factures d'eau, d'énergie et la mobilité mais plus particulièrement à l'attribution de bien tel que réfrigérateur, four, table de cuisson...<br>Dans cette indicateur est comptabilisé la valorisation des aides alimentaires, et la valeur des biens attribués aux bénéficiaires | Euro  | 200 000 €   | <b>1 027 027 €</b> |

- Méthode retenue pour la fixation des valeurs : 80% de la dotation sera attribué à l'aide alimentaire et à la distribution de bien

## ESO 4.13. Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

### • Indicateurs Résultat

| Code    | Nom                                                        | Définition                                                           | Unité        | Valeur de référence                          | Valeur 2029 |
|---------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------|-------------|
| MSCR013 | Valeur totale des biens et denrées alimentaires distribués | Nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire ou/et matériel | Participants | 0 car le dispositif n'était pas mis en œuvre | 1659        |

Considérant une maquette UE de 950 k€ et un taux de cofinancement public à 98%, on obtient un coût total pour l'action de **1 283 783,78€**.

Cette action couvre deux types de dispositifs :

- **Aide alimentaire, le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers:** 380 000 € de FSE+ soit 513 513,51€ de coût total; coût unitaire du panier 20€/semaine; coût bénéficiaire 1 040 € sur un an soit a enveloppe constante 71 bénéficiaires/an. 30% des bénéficiaires sortent du dispositif par an donc sur 7 ans il y aura 198 bénéficiaires
- **Aide matérielle le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers :** 600 000 € de FSE+ ; coût unitaire de 500€ ; 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire bénéficient aussi de l'aide matérielle soit 1 462 bénéficiaires sur 7 ans

**Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :**

**1 462+198= 1 659 bénéficiaires**

ESO 4.13. Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

- Indicateurs financiers

| Domaine d'intervention                                                                                                                                              | En FEDER | En CT avec le taux moyen de la priorité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------|
| DI 164: Lutte contre la privation matérielle au moyen d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle aux plus démunis, y compris mesures d'accompagnement | 950 000€ | 1 283 783,78€                           |

Le taux moyen de l'OS est de 78%.

En 2017, 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté soit 96 400 personnes, plus de 5 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire (source Banque Alimentaire) l'objectif est d'accompagner 33% d'entre eux dans un dispositif complémentaire aux dispositifs nationaux et les dispositifs « classiques » de la collectivité.

## 1 Présentation

**Définitions :** La distribution alimentaire permet de gérer l'urgence et de satisfaire le besoin élémentaire de se nourrir, tout en donnant à tous le droit à une alimentation de qualité et équilibrée. Il s'agit en effet d'une aide d'urgence attribuée gratuitement ou à un prix symbolique. La distribution alimentaire peut prendre différentes formes : paniers, repas chauds, repas partagés, sandwiches, soupes...

Aide matérielle correspond à des dépenses de loyers, les factures d'eau, d'énergie et la mobilité mais plus particulièrement à l'attribution de bien tel que réfrigérateur, four, table de cuisson...

Dans cette indicateur est comptabilisé la valorisation des aides alimentaires, et la valeur des biens attribués aux bénéficiaires

**Unité de mesure :** en euro

**Catégorie :** spécifique

**Type :** réalisation

**Lien avec d'autres indicateurs :** DI 164 indicateur financier de l'OS

### **Actions DOMO concernées**

Actions

- Aide alimentaire,
- Aide matérielle.

**Justification de l'indicateur :** indicateur en lien avec la thématique avec un objectif de ventilation de l'aide 80% de l'enveloppe impacte l'indicateur.

## 2 Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

**Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur :** l'action devrait démarrer au plus tard en 2024 jusqu'en 2029 et il est envisagé deux manifestations par an.

**Pièces justificatives à transmettre au paiement :** bilan d'exécution de l'opération assorti de rapports d'activité.

**Risque et méthode de prise en compte des doublons :** non ;

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

**Méthode retenue pour la fixation des valeurs :** 80% de la dotation sera attribué à l'aide alimentaire et à la distribution de bien

#### Valeurs consolidées

Valeur intermédiaire 2024 : 200 000 euros  
Valeur cible 2029 : 1 027 027 euros

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

Non pertinent.

## Présentation

### Définitions (CTM) :

Unité de mesure : bénéficiaire

Catégorie : spécifique

Type : résultat

Lien avec d'autres indicateurs : CO01 Nombre total de participants

### Actions DOMO concernées

Action – Aide alimentaire et Aide matérielle

Justification de l'indicateur : indicateur associé aux actions d'attribution d'une aide alimentaire

## Méthode de collecte, de calcul et de renseignement

Méthode de calcul de la valeur de l'indicateur : addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les modules participants CO01=MSCR013.

Pièces justificatives à transmettre : saisie des données dans le SI, soit à partir du formulaire d'entrée et de sortie renseigné par l'opérateur avec le participant (méthode recommandée), soit directement.

- Le formulaire n'est pas conservé dans la mesure où il ne constitue pas une preuve d'éligibilité.

Risque et méthode de prise en compte des doublons : oui ;

### **Principe : un participant = une opération = un bénéficiaire**

- Si le participant bénéficie de plusieurs actions d'une même opération, on ne l'enregistre qu'une seule fois : la date d'entrée est celle de l'entrée dans la première action, la date de sortie et les résultats associés correspondent à ceux de la dernière action. La date et la situation de la dernière sortie de l'opération doivent être actualisées dans le système d'information.
- Si le participant entre dans l'opération et la quitte plusieurs fois, on ne l'enregistre qu'une seule fois.
- Si une personne sort d'une opération et entre dans une nouvelle opération FSE+, alors il devient un nouveau participant et doit être enregistré en tant que tel dans le système.
- La date d'entrée est la date effective (et non prévisionnelle) d'entrée dans une opération cofinancée, même si l'intervention a commencé avant le soutien du FSE+
- La date de sortie est la date réelle (et non prévisionnelle) de sortie de l'opération cofinancée, même si l'intervention continue au-delà du soutien du FSE+.

### 3 Méthode de fixation des valeurs intermédiaires et cibles

Valeur de base : 0 participants

Méthode retenue pour la fixation des valeurs : extrapolation des coûts moyen par dispositif au regard de l'enveloppe définie pour 2021-2027 et au regard des données collectées sur des dispositifs du secours catholique.

Considérant une maquette UE de 950 k€ et un taux de cofinancement publique à 98%, on obtient un coût total pour l'action de **1 283 783,78€**.

Cette action couvre deux types de dispositifs :

- **Aide alimentaire, le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers**: 380 000 € de FSE+ soit 513 513,51€ de coût total; coût unitaire du panier 20€/semaine; coût bénéficiaire 1 040 € sur un an soit a enveloppe constante 71 bénéficiaires/an. 30% des bénéficiaires sortent du dispositif par an donc sur 7 ans il y aura 198 bénéficiaires
- **Aide matérielle le dispositif peut être complété par une participation à des ateliers** : 600 000 € de FSE+ ; coût unitaire de 500€ ; 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire bénéficient aussi de l'aide matérielle soit 1 462 bénéficiaires sur 7 ans

Ainsi la valeur cible est calculée de la manière suivante :

**1 462+198= 1 659 bénéficiaires**

Valeurs consolidées

Valeur cible 2029 : 1 659 participants

#### ➔ Les ratios de référence utilisés

En 2017, 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté soit 96 400 personnes, plus de 5 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire (source Banque Alimentaire) l'objectif est d'accompagner 33% d'entre eux dans un dispositif complémentaire aux dispositifs nationaux et les dispositifs « classiques » de la collectivité

# Priorités FSE+

Référentiel des indicateurs des programmes FEDER et FSE+ de la Martinique 2021-2027

